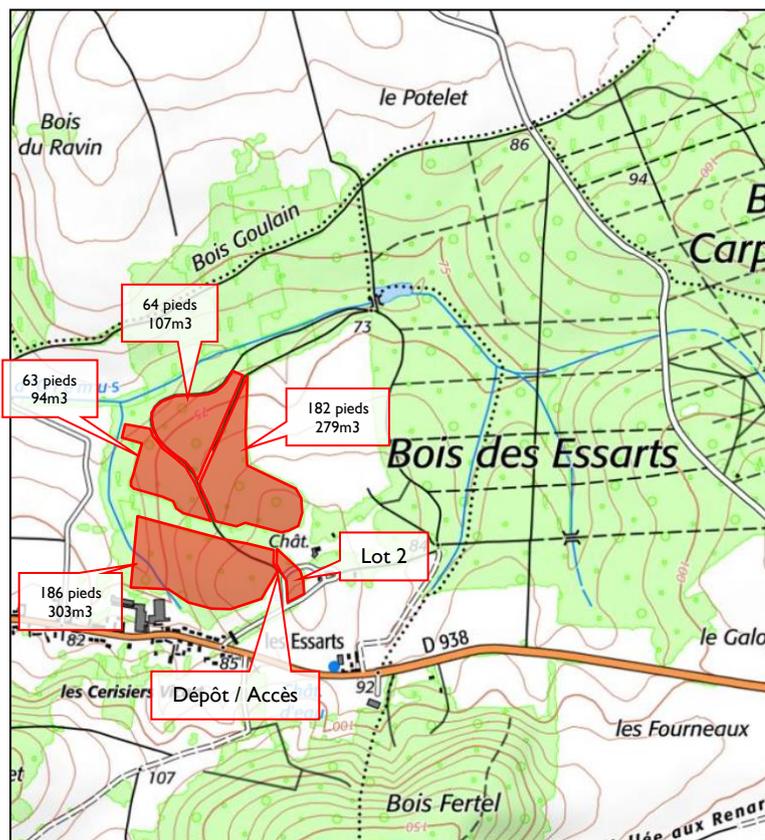


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF de Picardie
Certification Non
Département Oise (60)
Localisation Noyon Ouest
Commune Cuy
Lieu-dit Bois des Essarts
Coordonnés GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,920192°
 Latitude : 49,587510°
Point de Rencontre Voir dépôt / plan ci-contre
Sécurité conseillé

Essence principale Frêne
Volume présumé 858 m3
Nombre d'arbres 536
Volume moyen 1.6 m3

Nature coupe Coupe sanitaire
Parcelles PSG 21, 22, 23, 24
Surface 16 hectares environ
Limites Cultures/chemins/peinture
Marquage Un flachis CGB au pied et des ronds de peinture au corps

Réserves Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture

Visite Se reporter au plan ci-contre
Estimation par Sas CEGEB
Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Expert Forestier Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-S/-Aisne
 Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de la VG du 25 juin 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total		
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Frêne		37	86	90	64	47	50	23	13	10	6	4		430	657	1.5
	Frêne déclassé			6	7	5	6	2	1						27	38	1.4
	Grisard				1	4		2		2		5	2	3	19	55	2.9
	Châtaignier		1		2	1	1			1	1		1		9	19	2.1
	Châtaignier décla		1	2	2										5	5	1
	Chêne							1	2		1				4	7	1.8
2	Chêne déclassé							1						1	2	2	
	Frêne		2	4	4	13	3	3	2	2	1			37	67	1.8	
	Frêne déclassé				1	1		1						4	8	2	
Observations :														536	858	1.6	

Clauses particulières

Préambule : Pas d'exploitation les jours et veilles de chasse / demande d'autorisation de coupe en cours

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre. ATTENTION : les houppiers du lots 2 doivent étre demembrés et laissés sur place.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : voir plan ci-dessus

Délai d'exploitation : 15 octobre 2026

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

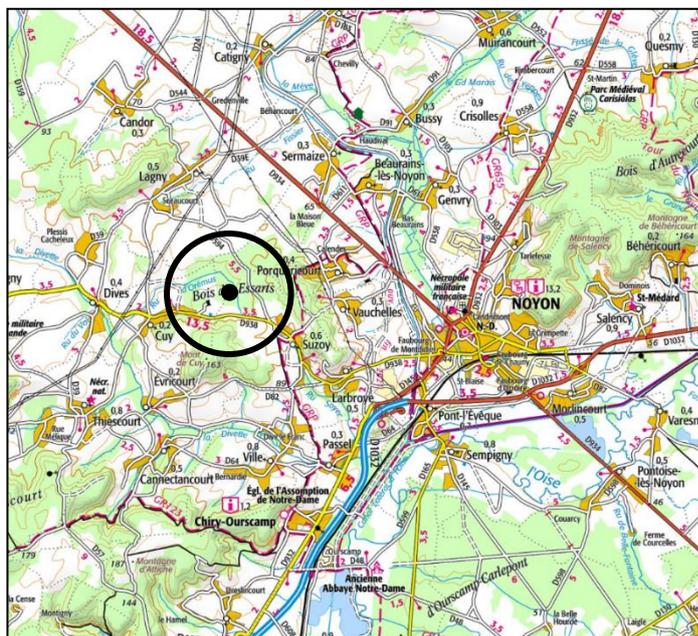
Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.12.2025
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.03.2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »



L'acquéreur

La caution